

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi  
**5<sup>e</sup> jour d'août deux mille treize**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,  
Monsieur Pierre La Salle,  
Monsieur François Leblanc,  
Monsieur Jean-Luc Leblanc, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Claude Mercier, conseiller, étant absent.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

Résolution n° 224-2013

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 225-2013

**Adoption du procès-verbal**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le procès-verbal du 2 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 226-2013

**Approbaton des comptes**

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de juillet 2013, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois de juillet 2013	275 396,98	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	32 129,66	
Liste des dépenses approuvées au 2 juillet 2013	326 250,22	
Liste des comptes à payer	84 695,96	
<b>Total des déboursés du mois de juillet 2013</b>	<b>718 472,82</b>	<b>\$</b>

QUE les déboursés au montant de **718 472,82 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

### **Finances au 5 août 2013**

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle Acadie

En placement : 300 000,00 \$

- Au compte courant : 143 437,80 \$

### **Rapport des comités ad hoc**

Un compte rendu du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 12 juillet 2013 est remis à tous les membres du conseil municipal.

### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de juillet 2013.

Résolution n° 227-2013

Réclamation de dommages

Bris de véhicule

**Demanderesse : Mme Martine Simard**

ATTENDU QUE Madame Martine Simard, propriétaire, et résidente au 65, rue Gaudet, à Saint-Jacques, s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance datée du 2 juillet 2013, concernant une réclamation de dommages à son véhicule suite à un bris d'une conduite d'aqueduc sur la rue Gaudet survenu le 7 juin 2013;

ATTENDU QUE Madame Simard réclame à la Municipalité de Saint-Jacques un montant de 237,25 \$ pour les réparations effectuées à son véhicule;

ATTENDU QUE cette réclamation a été transmise à l'assureur de la Municipalité, pour étude, et que le montant de la franchise s'avère plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le réviseur du dossier à la Mutuelle des municipalités du Québec soit informé que la Municipalité de Saint-Jacques souhaite régler directement à la réclamante, compte tenu des faits décrits précédemment, et qu'un chèque de 237,25 \$ sera émis par la Municipalité et versé à Madame Simard pour conclure le dossier.

QU'une copie de la résolution soit transmise au Groupe Jetté Assurances inc.

### **La fédération de l'UPA**

**Autorisation d'affichage et appui**

**Journée portes ouvertes sur les fermes du Québec**

Invitation à la journée portes ouvertes sur les fermes, le dimanche 8 septembre 2013, et demande d'autorisation pour installation d'affiches à certains endroits stratégiques pour l'entreprise hôte Cochon cent façons (Ferme Luc et Estelle Forget inc.).

La Municipalité de Saint-Jacques est d'accord à fournir tous les outils nécessaires afin que la sécurité des citoyens soient respectés et d'accorder les autorisations requises pour cet affichage, le tout selon la réglementation municipale.

## **ADMINISTRATION**

Résolution n° 228-2013

### **Honoraires professionnels – Offre de service comptable DCA Comptable**

ATTENDU QU'une proposition est reçue de la firme comptable DCA Comptable afin de créer une banque de temps pour le service de l'administration;

ATTENDU QU'une estimation d'environ deux (2) heures de consultation par mois est proposée pour un tarif de 110 \$/heure;

ATTENDU QUE la Municipalité sera facturée seulement si elle utilise les services de la firme comptable;

ATTENDU QUE ces frais seront en supplément au dossier de vérification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de DCA Comptable pour la création d'une banque de temps au besoin pour le service administratif.

Résolution n° 229-2013

### **Mandat MRC Montcalm Demande d'intervention dans un cours d'eau**

ATTENDU QU'un permis a été émis à monsieur Normand Dupuis en 2008 pour un aménagement de la bande riveraine;

ATTENDU QUE le dossier a été fermé par erreur avec mention que les travaux sont conformes;

ATTENDU QUE lesdits travaux n'auraient malheureusement pas été complétés selon le permis, et qu'ils ne sont pas conformes;

ATTENDU QUE ces travaux causent problèmes au voisin;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la MRC afin qu'elle puisse entreprendre les travaux de corrections, ainsi que les demandes nécessaires au ministère du Développement, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de demander à la MRC de Montcalm de procéder aux travaux de correction de la bande riveraine, ainsi qu'à l'ensemencement et à la plantation d'arbustes.

Résolution n° 230-2013

### **Achat de bacs bleus**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat de bacs bleus pour l'inventaire au garage municipal;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à divers fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de EBI Environnement inc. pour l'achat de cinquante (50) bacs bleus au coût unitaire de 81,00 \$ plus taxes applicables, incluant le logo des armoiries de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 231-2013

Offre de services

Imprimerie Lanctôt

**Proposition de confection pour carte géographique des rues et de la ville**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire mettre à jour sa carte géographique;

ATTENDU QU'une proposition d'imprimerie Lanctôt est reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition d'Imprimerie Lanctôt afin de mettre à jour la carte géographique de la municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 232-2013

**Bail emphytéotique**

Entre la Municipalité de Saint-Jacques

et la Fabrique de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite procéder à la réalisation du projet d'arboretum;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité de Saint-Jacques et la Fabrique de Saint-Jacques ont travaillé à la confection d'un bail emphytéotique;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mandater le notaire André Lachapelle pour la conception de ce bail emphytéotique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

- d'accepter qu'une entente soit réalisée avec la Fabrique de Saint-Jacques en vertu d'un bail emphytéotique pour une durée de quarante (40) ans.
- de mandater monsieur Pierre Beaulieu, maire de la Municipalité de Saint-Jacques, ainsi que madame Josée Favreau, directrice générale, à procéder à la signature des documents, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Demande d'Horeb Saint-Jacques - Reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière**

*Dossier reporté à une séance ultérieure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).**

*Monsieur Pierre Beaulieu, maire, répond aux questions des contribuables présents.*

**TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS**

Travaux rue Saint-Jacques

**Paiement honoraires professionnels - Dessau**

*Dossier reporté à une séance ultérieure.*

Résolution n° 233-2013

Soumissions pour acquisition d'un tracteur

**Service des travaux publics et de la voirie**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin de procéder à l'acquisition d'un tracteur à gazon pour le Service des travaux publics et de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la soumission de Agritex (John Deere) soit acceptée, au montant de 36 982,86 \$ (taxes incluses), et ce, en vue de l'acquisition d'un tracteur modèle F1445, de marque John Deere.

QUE l'achat d'un système de lumières sera ajouté à la soumission pour un montant d'environ 2 500 \$.

QUE cette somme soit payée à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à partir de 2014.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution n° 234-2013

**Appel d'offres – Projet de réfection à l'usine d'épuration**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé par appel d'offres public dans le projet de réfection de l'usine d'épuration et que deux soumissions ont été reçues lors de l'ouverture qui a eu lieu le 10 juillet 2013;

ATTENDU QUE suite à l'analyse technique des soumissions effectuée par la firme exp., Plomberie Brébeuf inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 334 190,82 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Plomberie Brébeuf au montant de 334 190,82 \$ (taxes incluses) pour procéder aux travaux de réfection à l'usine d'épuration.

QUE cette somme sera financée à même la subvention reçue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

Résolution n° 235-2013

**Achat d'un conteneur - Usine d'épuration**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la cotation de Industek inc., au montant de 8 537,95 \$ pour l'achat d'un conteneur à l'usine d'épuration soit acceptée. Le tout tel que décrit dans la cotation datée du 18 juillet 2013.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

**URBANISME**

Avis de motion

Règlement numéro 250-2013

**Prolongement de la rue Laurin**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Cadieux, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de procéder au prolongement des infrastructures sur une partie de la rue Laurin.

*Une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil à une séance ultérieure.*

Résolution n° 236-2013

**Demande de subvention – PIIA**  
**Demandeur : Jean-Pierre Forget**  
**Adresse : 82 rue Saint-Jacques**  
**Programme de revitalisation**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière est déposée pour des travaux d'amélioration de l'immeuble situé au 82 rue Saint-Jacques, à Saint-Jacques;

ATTENDU QU'une inspection a été effectuée par l'inspecteur municipal suite aux travaux de rénovation et que tout semble conforme avec la demande de permis;

ATTENDU QUE les travaux s'élèvent à un montant de 24 950,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser le paiement d'une somme de 8 233,50 \$ au demandeur, représentant le montant établi pour la demande d'aide financière, dans le cadre du règlement numéro 211-2010, décrétant un programme de revitalisation pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Résolution n° 237-2013

**Dépôt du rapport du CCU du 15 juillet 2013**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le dépôt du rapport du CCU du 15 juillet 2013, préparé par l'inspecteur municipal, monsieur Martin Genest.

**Suivi du dossier des fosses septiques**

Un rapport est déposé en pièce jointe pour indiquer le suivi du dossier des fosses septiques, ainsi que de la fin de la subvention fixée au 31 août 2013.

Résolution n° 238-2013

Dérogation mineure  
Adresse : 39 rue Montcalm  
**Demande de remboursement des frais de 400 \$**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble situé au 39 rue Montcalm;

ATTENDU QUE selon les informations reçues de M. Adélarde Éthier, notaire, cette dérogation mineure ne serait pas fondée;

ATTENDU QUE Monsieur Adélarde Éthier demande que les frais pour la dérogation soient remboursés à l'ancien propriétaire, M. Yves Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder au remboursement de la somme de 400,00 \$ au propriétaire concerné par la demande (Réf. dossier notaire Adélarde Éthier n° 13E00660106).

**LOISIRS ET CULTURE**

**Aménagement du stationnement du Parc Aimé-Piette**

*Dossier reporté à une séance ultérieure.*

Résolution n° 239-2013

Fêtes gourmandes de Lanaudière

**Contribution 2013 et signature d'une entente**

ATTENDU QUE les membres du CA des Fêtes gourmandes de Lanaudière s'adressent à la Municipalité de Saint-Jacques pour le renouvellement de l'entente entre les parties;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est d'accord à contribuer à ce magnifique événement;

ATTENDU QUE la municipalité participe déjà par le prêt de différents équipements ainsi que le temps des employés de voirie pour le transport du matériel;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord à verser une contribution de 3 000 \$ comme commandite pour l'organisation d'un brunch le dimanche 18 août 2013;

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir une publicité en contre partie pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 3 000 \$ soit accepté et versé aux Fêtes gourmandes de Lanaudière, à titre de contribution pour l'année 2013. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 240-2013

**Embauche d'une aide-animatrice - Camp de jour  
Programme d'échange étudiant**

ATTENDU QUE madame Tianna Sellitti a été embauchée à titre d'aide-animatrice au camp de jour, dans le cadre du programme Emplois d'été échange étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder à l'embauche de madame Tianna Sellitti, au poste d'aide-animatrice au camp de jour 2013, et ce, selon les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à ce programme, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 241-2013

**Embauche d'une aide-animatrice - Camp de jour  
Programme Desjardins Jeunes au travail**

ATTENDU QUE madame Félycia Arcoite a été embauchée à titre d'aide-animatrice au camp de jour, dans le cadre du programme Emplois Desjardins Jeunes au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder à l'embauche de madame Félycia Arcoite, au poste d'aide-animatrice au camp de jour 2013, et ce, selon les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à ce programme, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

### **Dépôt d'un rapport du Service des Loisirs (Collège Esther-Blondin)**

Un rapport du service des Loisirs est déposé par madame Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs, concernant les activités offertes au complexe sportif du Collège Esther-Blondin.

Résolution n° 242-2013

Paiement de facture

**Honoraires professionnels - Beaudoin Hurens**

**Projet Parc des Cultures**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le paiement de la facture numéro 13-0804 de la firme Beaudoin Hurens, au montant de 7 760,81 \$ taxes incluses, pour les services d'ingénierie dans le projet d'alimentation en eau potable et l'installation d'une entrée électrique de 200 ampères ainsi que d'un panneau de distribution localisé au Parc des Cultures. *(Dossier numéro M9817-00).*

### **VARIA**

Résolution n° 243-2013

Ajout de participants

**72<sup>es</sup> assises annuelles de la FQM**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Claude Mercier, conseiller, et madame Josée Favreau, directrice générale, soient inscrits au congrès annuel de la FQM qui se tiendra au centre des congrès de Québec les 26, 27 et 28 septembre prochain.

QUE les dépenses d'hébergement, de repas et de transport soient remboursées sur remise de pièces justificatives. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 244-2013

**Comité Fleurons du Québec**

ATTENDU QUE lors du congrès de la FQM, le comité des Fleurons souhaite que les membres participent à la remise des Fleurons du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais de transports et les frais de repas soient remboursés aux membres participants.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)**

Résolution n° 245-2013

**Ajournement au mardi 20 août 2013, à 19 h**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit ajournée au mardi 20 août 2013, à 19 h.



Résolution n° 246-2013

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 20 h 15.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre Beaulieu  
Maire